

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINTE-JULIETTE

Département de Tarn-et-Garonne
Communauté de communes Pays de Serres en Quercy



Téléphone : 05 63 94 67 21
Adresse postale : Le Bourg – 82110 STE-JULIETTE
Messagerie : mairie-sainte.juliette@info82.com
Site Internet : www.sainte-juliette.fr

Un village fleuri sur le GR 65, chemin de St Jacques de Compostelle

*Ouverture du secrétariat
Lundi, Mardi, Vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h*

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N° 4 DU 09/07/2020

Nombre de Conseillers :

■ en exercice : 11	■ présents : 9	■ absents : 1	■ Procurations : 1	■ votants : 10
-----------------------	-------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an DEUX MIL VINGT, le Neuf JUILLET à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-JULIETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Mme Agnès PALMIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 Juillet 2020.

Présents : PALMIÉ Agnès - Maire, BALLET Dominique - Adjoint, BACH Élise, BACH Éric, BROCHOT Brigitte, ENGELS Eduard, FIORETTI Chantal, GIBERT Claude, TERRAT Pascal - Conseillers Municipaux.

Absents : ALBIAC Pascal (Adjoint), KERJOUAN Ludovic

Procurations : de ALBIAC Pascal à FIORETTI Chantal.

BÉZY Mireille, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : BROCHOT Brigitte

COMPTE RENDU

Mme le Maire accueille les participants. La feuille de présence est signée et le quorum, vérifié, est atteint.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Brigitte BROCHOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 3

Le compte rendu du conseil municipal N° 3 du 29/06/2020 n'a pas fait l'objet de demande de rectification et est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 DRESSÉ PAR Mme LÉZIN, TRÉSORIER PUBLIC

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur BALLEZ Dominique, premier adjoint, le Conseil Municipal, examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	120 648.24 €
Recettes	127 907.94 €
Excédent de clôture 2019 :	7 259.70 €
Excédent cumulé au 31/12/2018 :	102 490.93 €
Excédent Cumulé à reporter :	109 750.83 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	18 467.33 €
Recettes	38 215.26 €
Excédent de clôture 2019	19 747.93 €
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 8 346.16 €
Excédent Cumulé à reporter :	11 401.78 €

Approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget) : 109 750.63 €

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente et détaille le budget prévisionnel 2020 des 2 sections Fonctionnement et Investissement. Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de :

- Fonctionnement à : 222 737 €
- Investissement à : 132 618 €

En dépense de fonctionnement, la commune a été contrainte de prévoir comme les années précédentes et comme les autres communes du GCSMS, sur ses fonds propres, sa quote-part au GCSMS. Le conseil municipal regrette que les communes soient les seules à subir cette situation issue de l'expérimentation « pilote » d'un nouveau concept créé par la loi DALO (5 mars 2007), et il déplore le défaut d'aide des institutionnels concernés par ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

PRIME COVID POUR PERSONNEL COMMUNAL

Pour les agents présents et actifs pendant le confinement, le conseil municipal a la possibilité d'attribuer une prime d'un montant maximum de 1.000 € ; Il faut attendre plus de précisions, notamment dans le cas d'un agent à temps partiel. La décision sera prise à réception de ces informations.

Approuvé à l'unanimité.

RÉFÉRENT « AMBROISIE »

Le conseil municipal doit désigner un élu qui sera le référent de la préfecture dans la lutte contre l'ambroisie, cette plante envahissante et allergisante.

Pour STE JULIETTE, le conseil municipal désigne Claude GIBERT.

Approuvé à l'unanimité.

CRÉATION DE LA COMMISSION « HALLE »

La commune attend depuis plusieurs années de se doter d'un équipement à usages multiples, ou « HALLE ». Ce bâtiment faisait déjà partie du projet global d'aménagement du village, commencé par la création de l'esplanade au carrefour, et qui a dû être interrompu.

La commission comprendra les conseillers municipaux suivants :

Agnès PALMIÉ, Dominique BALLEZ, Pascal TERRAT, Brigitte BROCHOT et Eddy ENGELS.

Plusieurs contacts ont été pris :

- le 26/06 avec le Département et Tarn-et-Garonne Aide aux Collectivités (T.G.A.C.)
- le 7/07 avec le P.E.T.R. qui gère notamment les aides européennes
- le 8/09 avec Mme la Sous-préfète venue visiter la commune.

Une réunion avec les architectes du C.A.U.E. est programmée pour la 2^e quinzaine d'août.

CRÉATION DE LA COMMISSION « ADRESSAGE »

Le conseil municipal a décidé de constituer une commission afin d'étudier l'adressage géolocalisé.

La commission comprendra les conseillers municipaux suivants :

Agnès PALMIÉ, Elise BACH, Chantal FIORETTI, Pascal ALBIAC, Eric BACH.

Le service Tarn-et-Garonne Numérique (T.G.N.), du conseil départemental, anciennement appelé S.D.A.N., a fourni un guide à cet usage, joint à ce compte rendu.

AVIS CONSULTATIF SUR LE FUTUR PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTCUQ

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu le 30/06/2020 par messagerie électronique une demande d'avis consultatif sur un projet de parc photovoltaïque matérialisé par 3 demandes de permis de construire déposés auprès de la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc et situé sur les plateaux dans le triangle des 3 lieux-dits Caminel, La Longagne et Lebreil. Le projet est résumé dans un article du 05/09/2018 (lire en pièce jointe).

Ce parc photovoltaïque sur structure fixe comprendrait :

- 110 988 panneaux solaires d'une puissance d'environ 49.4 MWC sur une surface de 75 ha
- clôture avec grillage sur une hauteur de 2 mètres et portails
- 8 postes transformateurs et un bâtiment de commande à Montcuq-en-Quercy-Blanc. Un poste source sera installé sur place à partir de celui de Ste-Alauzie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de STE-JULIETTE se prononce contre ce projet par 8 voix contre, 1 voix pour, 1 abstention, en considérant que ce projet, même s'il est en effet lucratif pour les propriétaires du sol et pour la commune concernée :

- apportera de nombreuses nuisances à l'activité touristique qui est un facteur économique important pour notre région
- participera au dérèglement de l'écosystème,
- utilisera des terres agricoles ou sauvages au détriment aussi de la libre circulation de la faune
- sans garantie sur le recyclage de ces milliers de panneaux,
- et au risque que ce parc devienne au terme des 40 ans de bail une friche industrielle.

Le Conseil Municipal préconise plutôt la pose systématique de panneaux solaires sur toutes les toitures des bâtiments privés et publics à usage collectif, professionnel et commercial, et sur les parkings des zones commerciales ou autres, ce qui ne nécessiterait pas des infrastructures électriques aussi importantes et coûteuses.

La séance est levée à 1H

Le secrétaire de séance,
Brigitte BROCHOT

Un article de LA DEPECHE du 05/09/2018 résume ainsi le projet dans un compte rendu du conseil municipal :

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/09/05/2862657-un-projet-de-centrale-photovoltaïque-de-75-hectares.html>

« La présentation du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Montcuq par l'initiateur de projets Thierry CAPOVILLA, de la société SUD ESPACE PRO ET HABITAT, constituait le plat de résistance de la réunion. Ce projet entièrement privé sera mené par un partenaire-développeur, la société ECO SOLUTION ENERGIE. Le parc, d'une production de 63 Mégawatts «crête» représentant une consommation équivalente de 23 000 foyers, sera implanté sur les hauts plateaux de Lebreil, sur trois sites totalisant 75 hectares. Six agriculteurs louent leurs terres et ont d'ores et déjà signé un bail emphytéotique de quarante ans.

Selon l'intervenant, l'objectif est de préserver la vocation agricole du site et de mettre en place des «co-activités dynamiques», avec à la clé trois à cinq emplois de permanents agricoles. Les panneaux seront placés sur châssis non cimentés à 1,10 m du sol, permettant le passage des animaux. Il sera entouré d'une clôture de 2,10 m de haut et équipé de caméras de surveillance thermiques. Un poste source sera installé et un chemin de randonnée dévié. Coût total de l'investissement : 48 Millions € HT.

Les retombées pour la commune sont loin d'être négligeables : 209 108 € de taxe d'aménagement, 38 184 € de taxe foncière par an, 137 100 € de CET (ex-taxe professionnelle) par an, 247 763 € de part communale de la taxe lfer par an, le tout sur une durée de quarante ans.

Le projet étant privé, la délibération consistait à autoriser la société Eco solution énergie à mener ses études sur le site, s'engager à appuyer toutes les démarches pour reclasser les zones au PLUI à destination du photovoltaïque, et autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des études de la future centrale.

Ce projet a soulevé le débat, avec 25 voix pour, 5 contre, et 4 abstentions, plusieurs conseillers regrettant de n'avoir pas eu connaissance du projet et d'être mis devant le fait accompli. »